

**SOCIÉTÉ  
NATIONALE**  
*des*  
**CHEMINS DE FER  
FRANÇAIS**

Mb

**RECTIFICATIF N° 2**  
A L'INSTRUCTION GÉNÉRALE  
SÉRIE MOUVEMENT - SOUS-SÉRIE TRANSPORTS N° 11  
du 5 août 1939

Col.

Paris, le 31 janvier 1940.

Nm.

12

**EMPLOI D'UNE LIGATURE MÉTALLIQUE TORSADÉE  
POUR LE SCÈLLEMENT DE CERTAINS WAGONS**

*Les agents devront porter en marge de l'Instruction Générale précitée, la mention :*

*« Modifiée par le Rectificatif N° 2 en date du 31 janvier 1940 »*

**ADJONCTIONS**

Les gares ci-après de la Région du SUD-EST, viennent d'être désignées pour l'emploi de la ligature métallique torsadée et munies à cet effet de l'outillage spécial :

La Verpillière (fermeture seulement)

Caronte-la-Gaffette

**SUPPRESSION**

La gare de Serrières, n'étant plus munie de l'outillage spécial, sera à biffer de la liste.

Pour tenir compte de ces modifications, il y aura lieu de rectifier à la plume la liste des gares de la Région du SUD-EST, reprise à l'Annexe à l'Instruction Générale — Série Mouvement — Sous-Série Transports n° 11 (pages 12 et 15).

*Le Directeur Général,*

**P. O. : LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT**

**J. GOURSAT.**